

# Rapport d'activités

(début juin 2021 à fin août 2022)

# Rapport financier

(exercice 2021)

2021-2022



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Par AFNOR Certification



**Assemblée générale du 8 septembre 2022**

## CÉAS de la Mayenne

Centre d'étude et d'action sociale  
29 rue de la Rouillère, 53000 Laval – Tél. 02 43 66 94 34 – Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : [www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)

SIRET 317 001 386 00034 – APE 9499Z

Association déclarée le 28 juin 1978, parue au *Journal officiel* du 17 et 18 juillet 1978

Déclaration d'activité de la formation professionnelle enregistrée sous le numéro 525 300 099 53 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

# Projet associatif

## Le sens de l'action

**La finalité du CÉAS est d'être au service de l'Homme.** Un souci de contribution à la promotion des personnes guide la réflexion et l'action de ses membres et de ses salariés.

En cohérence avec cette finalité, il s'agit de **permettre à chacun d'être acteur de son propre destin** – ce qui implique l'autonomie –, **et acteur du développement collectif** – ce qui implique, dans une perspective citoyenne, la participation de chacun à l'organisation de son cadre de vie et de la société.

Pour atteindre ce but, le CÉAS s'emploie à **contribuer aux politiques sociales et au développement local**, par la mise à disposition et la diffusion de l'information (notamment statistique), l'animation de groupes de réflexion, la conduite de formations, la mise en œuvre d'expérimentations, la réalisation de diagnostics, d'évaluations ou de recherches...

**Les racines du CÉAS sont celles de l'Éducation populaire** – outil pour le développement de l'esprit critique, au service de la citoyenneté.

*La mission du CÉAS est de diffuser l'information utile aux citoyens et de les accompagner dans l'appropriation de ces informations pour que celles-ci deviennent des "raisons d'agir". Pour donner l'envie d'être acteur dans son territoire et de lutter contre la morosité ambiante, le CÉAS s'attache à faire connaître et analyser ce qui se fait, ce qui réussit, ce qui marche bien.*

## Les moyens pour l'action

**Le statut associatif** permet la rencontre entre des membres adhérents, des administrateurs, des « usagers-clients » et des salariés dont la confrontation enrichit la réflexion et la qualité des actions mises en œuvre.

**Les membres de l'association, venant de tous horizons, constituent un réseau d'expertise** sur diverses approches possibles (territoires, publics, thématiques, disciplines), dont le CÉAS peut le cas échéant mobiliser les compétences. Ce réseau constitue également une ressource pour inscrire des actions dans la durée, au-delà des interventions ponctuelles, contractuelles et financées.

**La polyvalence recherchée au niveau des intervenants** (salariés, voire administrateurs), quant aux techniques (animation de groupe, formation, recherche) et aux champs d'application (action sociale, insertion, développement local, aménagement du territoire, politique de la ville, etc.), permet d'accumuler une expérience transversale et facilite une approche globale de la société. Un recrutement des salariés pluridisciplinaire facilite cette polyvalence.

**L'équipe de salariés, de taille réduite**, fonctionne de façon consensuelle, solidairement, sans fonction directoriale marquée, sans spécialisation rigide des fonctions.

**Les administrateurs** sont chargés de définir les grandes orientations de l'association et de fixer des axes de travail prioritaires. Ils ont également une fonction de veille par rapport au respect du projet associatif, de conseil et d'enrichissement pour les interventions, de stimulation pour plus de pertinence et d'efficacité dans les actions conduites, pour plus d'initiatives et d'actions innovantes.

**Le CÉAS recherche une certaine indépendance**, ce qui implique un équilibre budgétaire essentiellement par des prestations de service, et non des subventions de fonctionnement. Cette indépendance permet éventuellement des prises de position.

**L'implication dans divers réseaux** facilite une plus grande ouverture et permet de bénéficier de compétences extérieures.

*Le CÉAS est un lieu-ressources pour la connaissance du département, de son histoire, de ses réalités, de ses acteurs et de leurs initiatives. C'est aussi un lieu-ressources pour tout ce qui concerne la vie associative ; le CÉAS accueille, pour des conseils, tous les responsables associatifs et tous ceux qui souhaitent créer une association (en dehors du champ sportif pour lequel le Comité départemental olympique et sportif assure la même mission). Le CÉAS est un centre de formation et également un prestataire pour des missions d'études, de conseils ou d'évaluation dans le champ social, médico-social et sanitaire. Il diffuse plusieurs publications et diverses productions, notamment via son site Internet.*

## Les méthodes pour l'action

**Une diversité de moyens d'action** : mise à disposition et diffusion de l'information utile, animation de groupes de réflexion, formations, expérimentations, diagnostics, évaluations, études ou recherches finalisées vers l'action...

**Un souci d'apporter une réponse à toute demande** en cohérence avec le projet associatif, quand bien même la solvabilité n'est pas immédiatement ou complètement envisageable.

**Un renouvellement permanent au niveau de la réflexion et de l'action**, par l'observation et l'analyse des changements sociaux, par l'introduction régulière d'innovations, par l'initiative d'actions innovantes ou d'expérimentations, par l'ouverture de nouveaux champs d'intervention.

**Une approche globale de la société**, qui se marque par une capacité à faire le lien entre ses différentes composantes, mais **un ancrage des actions sur les réalités de terrain**, d'où la prise en compte des territoires et de leurs spécificités socio-économiques et socioculturelles pour une cohérence d'intervention.

**Une attention permanente à l'égalité entre les femmes et les hommes, et à la lutte contre les discriminations.**

**Un ancrage pédagogique**, dans la conduite des actions de formation, **sur l'expérience et les pratiques au quotidien** des stagiaires, valorisant richesses et capacités.

**Une pratique de la formation-action ou de la recherche-action qui vise la prise en compte de l'ensemble des acteurs concernés, leur appropriation de la démarche, leur implication** dans l'élaboration des propositions et éventuellement dans la mise en œuvre des actions. Ce souci aboutit à la promotion des diverses formes de démocratie participative ou de santé communautaire.

**Une préoccupation constante de démarche partenariale** qui contribue aux décloisonnements, à la coordination entre les différents acteurs, au travail en réseau.

**Une perspective écologique** prenant en compte les effets à court, moyen et long terme, sur l'environnement et sur les populations, de toute action liée aux politiques sociales ou au développement local.

**Une recherche d'ouverture aux échanges avec d'autres pays**, en complémentarité au fort enracinement local du CÉAS.

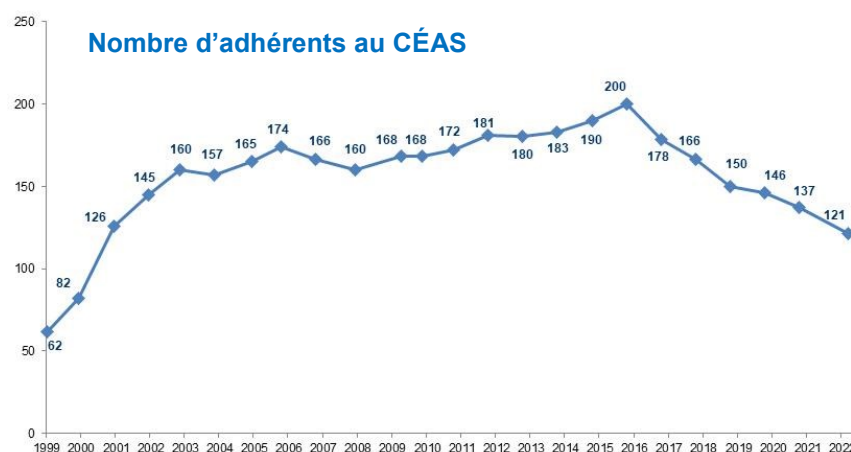
# Vie associative

## Adhérents : une tendance à inverser...

Le CÉAS a compté jusqu'à 200 adhérents en 2013. Depuis cette date, leur nombre diminue lentement mais régulièrement. Fin août 2022, le CÉAS compte 121 adhérents : 59 personnes physiques et 62 personnes morales. Ces dernières sont essentiellement des associations (48), mais aussi des collectivités locales (10).

Sur un an, le CÉAS a perdu 16 adhérents. La diminution de leur nombre peut s'expliquer de diverses façons : fusions de structures, départs du département, vieillissement des adhérents et moindre renouvellement parmi les plus jeunes générations. En outre, depuis début 2020, la crise sanitaire a réduit la présence du CÉAS sur le terrain (annulation et/ou report de divers projets), ce qui a moins permis à l'association de se faire connaître.

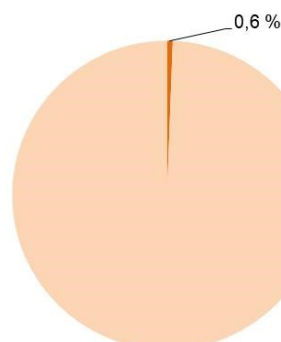
Le montant de la cotisation annuelle (8 euros) n'est probablement pas un frein. Entre autres, les adhérents bénéficient d'un service qui leur est réservé avec le *CÉAS-point-com* hebdomadaire <sup>(1)</sup>.



### Adhérer au CÉAS ?

- ✓ C'est soutenir une association dont on reconnaît l'utilité sociale dans le département, et en particulier son action au titre de l'éducation populaire.
- ✓ C'est avoir la possibilité de participer à la définition des orientations via ses votes à l'assemblée générale et/ou son engagement au sein du conseil d'administration.
- ✓ C'est pouvoir bénéficier de relations privilégiées avec l'association et ainsi de services gratuits.
- ✓ C'est recevoir, gratuitement, chaque semaine, par messagerie électronique, un bulletin de deux pages avec des synthèses d'études, des annonces d'événements, des informations sur la vie associative... et une pensée hebdomadaire.

Part des cotisations dans le budget 2021



(1) – Sous réserve de communiquer une adresse électronique.

# Des administrateurs actifs... mais peu nombreux

Le conseil d'administration comprend actuellement neuf membres, dont quatre délégués du bureau. Il fonctionne collégalement, avec des délégations, mais sans président, vice-président, secrétaire, trésorier...

Ce fonctionnement est rendu possible par :

- ✓ Une forte implication de l'équipe salariée et de plusieurs adhérents qui ne sont pas administrateurs.
- ✓ Des relations de confiance.
- ✓ Une très grande transparence.

Le lundi matin, chaque administrateur reçoit un compte rendu hebdomadaire, rédigé par l'équipe salariée, sur les événements de la semaine précédente en lien avec la vie

associative et les prestations en cours ou en projet. Cette transparence permet aux administrateurs de suivre en temps réel l'actualité de l'association, de réagir en cas de questionnement, de centrer les réunions sur les orientations. Cela permet de réduire le nombre de réunions et, dans les situations de relative urgence, de fonctionner par échange de courriels.

Aujourd'hui, le conseil d'administration a besoin de se renforcer. L'objectif est d'atteindre le nombre d'une quinzaine d'administrateurs – ce qui permettrait de relancer la limitation de la durée des mandats à sept ans.

Depuis juin 2021, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : le 5 juillet et le 6 septembre 2021, le 3 janvier, le 11 avril et le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## Une équipe salariée à renforcer

C'est l'une des priorités du Projet associatif 2020-2024 : **Renforcer l'équipe salariée...** Ce qui va de paire avec deux autres orientations : **développer l'activité du centre formation et consolider le modèle économique.**

Claude Guioullier et Nathalie Houdayer, avec l'un et l'autre plus de trente ans d'ancienneté au CÉAS, constituent aujourd'hui le socle et... la mémoire de l'équipe.

Après un peu plus de deux ans au CÉAS, Virginie Amirbacasse a mis fin à son contrat de travail le 17 mai 2022 (rupture conventionnelle).

Après la parenthèse des confinements en 2020, l'année 2021 a été plus riche en activité. Cependant, en 2021-2022, plusieurs arrêts de travail ont pu occasionner des reports.

Sur 2021-2022, le CÉAS a fait appel à neuf formateurs occasionnels sur le champ de l'aide à domicile.

Diverses initiatives sont prises depuis plusieurs mois afin de renforcer l'équipe salariée dès le second semestre 2022.



# Éducation populaire

*Pas de citoyenneté possible si le citoyen n'a pas accès à l'information qui le concerne et qui concerne son environnement...*

## Élus et responsables associatifs autour d'un diagnostic de territoire

En 2019, le CÉAS a obtenu un financement de l'État au titre des politiques partenariales locales en faveur de la jeunesse et l'éducation populaire. Suite aux élections municipales, le projet était de réunir les élus et responsables associatifs d'un territoire et de susciter des échanges et réflexions autour d'un diagnostic sociodémographique préparé et présenté par le CÉAS.

La mise en œuvre a été perturbée à plusieurs reprises notamment par la crise sanitaire. Finalement, quatre rencontres organisées :

- ✓ **Le 4 octobre 2021, à Port-Brillet** (en partenariat avec la commune et l'association « Les Brillets-Pontins ensemble »).
- ✓ **Le 17 novembre 2021, à Cossé-le-Vivien** (en partenariat avec la commune).

- ✓ **Le 29 mars 2022, à Meslay-du-Maine** (en partenariat avec la commune et l'association « Histoire et mémoire »).
- ✓ **Le 22 juin 2022, à Renazé** (en partenariat avec la commune).

Les quatre rencontres ont réuni au total une soixantaine de participants – ce qui est relativement satisfaisant au regard des multiples reports de dates.

## Un site Internet de contenus : [www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)

Le site Internet du CÉAS n'a pas d'abord pour but de mettre en valeur l'association – il vise prioritairement à rendre accessibles à tous, gratuitement, des contenus inédits, originaux, utiles.

Entre juin 2021 et juillet 2022, le site a accueilli en moyenne 235 utilisateurs différents par mois (environ 16 800 pages vues sur cette période).

Outre les informations diverses sur le CÉAS (barre horizontale d'onglets), le site Internet propose :

- Des articles de fond classés par rubriques et sous-rubriques (barre verticale d'onglets).
- Des articles d'actualité d'intérêt local ou national (rubrique « CÉASement vôtre ! »).
- Des quiz d'actualité pour tester ses connaissances de façon ludique,

sur tout ce qui se passe en France et dans le monde (16 quiz mis en ligne depuis début juillet 2021).

- Divers guides ou répertoires d'acteurs mayennais (gérontologie, accès aux droits, addictions...).

Diverses rubriques proposent des dossiers ou articles aux contenus inédits et denses. Tous les documents sont accessibles gratuitement.



# La Lettre du CÉAS : un mensuel généraliste

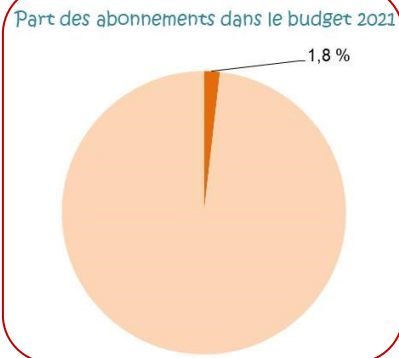
Le CÉAS compte 116 abonnés payants à sa publication mensuelle (20 euros par an). Leur nombre diminue de façon préoccupante (- 11 depuis la précédente assemblée générale), mais la diffusion possible par voie électronique permet une large rediffusion dans des réseaux. Ainsi, la diffusion payée ne reflète pas l'audience.

Les abonnés peuvent recevoir *La Lettre du CÉAS* par voie postale et/ou électronique. Actuellement,

Envoi postal..... 35 (- 5)  
Envoi électronique..... 46 (- 7)  
Envoi postal + électronique.... 35 (+ 1)

La publication fonctionne avec un Comité de relecture qui veille au fond et à la forme. Il pourrait accueillir de nouveaux membres (il se réunit habi-

tuellement chaque mois, un lundi, de 17 h 30 à 19 h).



## Dans les 14 numéros parus de juin 2021 à juillet 2022...

### Juillet 2021

**Dossier** : La médiation animale (14 pages).

### Juin 2021

**Gérontologie** : Droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en Ehpad – Des carences pointées par le Défenseur des droits.

**Respectueuses impertinences** : En ces temps d'agitations politiques, enquêtes et sondages disent leur vérité...

### Septembre 2021

**Médias** : Ouest-France, trois filiales et des participations – Un énorme groupe de presse associatif.

### Août 2021

**Démographie** : La population mayennaise au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Ce que nous en dit le recensement (10 pages). Actualisation en juillet 2022.

### Février 2022

**Associations** : Mayenne, 228 associations créées en 2021 – Légère remontée malgré la crise sanitaire.

### Janvier 2022

**Société** : Une photographie statistique des 12 millions de jeunes en France – En 2021, les 15-29 ans représentent 17,3 % de la population totale.

**Santé publique** : Le nombre de suicides diminue légèrement en Mayenne – Quinze départements ont un taux supérieur.

### Octobre 2021

**Santé publique** : Recyclage informel des déchets électroniques – Une grave incidence sur la santé des enfants.

**Société** : L'image des femmes dans les vidéos sur YouTube – Stéréotypes et banalisation des séquences dégradantes.

**Démographie** : en Mayenne, les naissances baissent de 20 % sur six ans.

### Mars 2022

**Engagement** : Dossier sur le service civique.

### Mai 2022

**Médias** : 20<sup>e</sup> Classement mondial de la liberté de la presse – La France gagne huit places : une situation « plutôt bonne ».

**Gérontologie** : Mieux vaudrait ne pas se presser à devenir dépendants et/ou à perdre son autonomie...

### Juin 2022

**Politique** : « Stupide », la crainte d'une « grand remplacement » – Un vote « extrême droite »... sans immigrés !

**Religion** : Du Mont-Saint-Michel à Évron... La communauté Saint-Martin suscite l'attention.

**Religion** : Six ans de travail sur les prêtres pédophiles – Olivier Bobineau et Joseph Merlet auditionnés.

**Respectueuses impertinences** : Il en est du burkini comme des régimes, c'est de saison !

## Le CÉAS sur les réseaux sociaux : Facebook et LinkedIn

Principalement pour faire connaître ses publications, le CÉAS est présent sur...



@ceasmayenne

80 personnes aiment ça  
90 personnes sont abonnées



<https://www.linkedin.com/company/ceas53/>

8  
Total d'abonnés

# Un 1000<sup>e</sup> numéro du CÉAS-point-com

Tous les vendredis, les adhérents ont reçu leur *CÉAS-point-com*, un bulletin électronique hebdomadaire de deux pages. De plus, le CÉAS publie régulièrement des « brèves », le mardi ou le mercredi, pour promouvoir les événements organisés par des adhérents et/ou partenaires.

Le 1000<sup>e</sup> numéro est paru le 20 mai 2022. L'accueil d'un stagiaire, Ilîès Enasri, a permis l'organisation d'une enquête en ligne pour mesurer l'intérêt porté au bulletin. Le CÉAS a reçu 34 réponses, soit environ une réponse pour quatre adhérents.

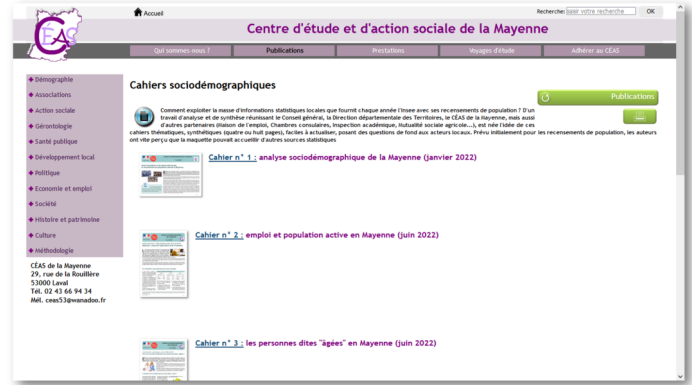
[Lire la synthèse dans le \*CÉAS-point-com\* n° 1011 du 15 juillet 2022.](#)



## Cahiers sociodémographiques régulièrement mis à jour

Accessible sur le site Internet à partir de l'onglet « Publications », une collection de six *Cahiers sociodémographiques* présente le département de façon synthétique... mais rigoureuse. Les trois premiers *Cahiers* ont fait l'objet d'une actualisation au cours du premier semestre 2022 :

- 1 – Analyse sociodémographique de la Mayenne (présentation générale).
- 2 – Emploi et population active en Mayenne.
- 3 – Les personnes dites « âgées » en Mayenne.



## CÉASsment... vôtre ! Parfois des coups de griffe !

Accessibles également par l'onglet « Publications » du site Internet, ce sont des articles en lien avec l'activité locale ou nationale. Le ton est parfois... critique ! Depuis juillet 2021, le CÉAS a ainsi mis en ligne (en accès libre) 20 articles...

- ✓ Un groupe d'irréductibles animaux lutéciens résiste à l'invasisseur, mais peut-être pas aux stéréotypes (2/11/2021).
- ✓ Et si 2022 était la somme de nos rêves ? Aidez-nous à les « entendre » (4/1/2022).
- ✓ Pour ou contre l'implantation d'Amazon en Mayenne ? Localement, des choix de société sont à faire (3/11/2021).
- ✓ Lettre aux soignants et aux soignantes qui m'ont sauvé la vie (11/1/2022).
- ✓ « Billet d'humeur » de Loïk de Guébriant : jeu bien imprudent ! (8/11/2021).
- ✓ La Maison de l'Europe solidaire du peuple Ukrainien (28/2/2022).
- ✓ Orange : « Une arnaque aux personnes âgées démantelée dans l'Ain » (9/11/2021).
- ✓ Présidentielle : et nous, alors, nous ne comptons pas ? (11/4/2022).
- ✓ *Le Monde* décortique la fabrique des sondages (10/11/2021).
- ✓ Vingt ans d'extrême droite en Mayenne avec les Le Pen (20/4/2022).
- ✓ Des professeurs et des médecins l'écrivent, mais... (20/12/2021).
- ✓ L'avertissement des élections régionales en 2021 (3/5/2022).
- ✓ Des parlementaires très « cavaliers »... (21/12/2021).
- ✓ Ce qu'il vaut mieux ne pas lire dans *Ouest-France* (8/7/2022).
- ✓ Stanley Milgram à toutes les sauces du Covid-19 ! (22/12/2021).
- ✓ Prime de partage de la valeur : deux « pour » et une abstention (8/8/2022).
- ✓ Librairies : une embellie conjoncturelle ou durable ? (28/12/2021).
- ✓ Des raccourcis qui ne doivent pas empêcher la réflexion et l'action (29/8/2022).
- ✓ Promenons-nous dans les bois... pendant que le loup y est... (3/1/2022).
- ✓ La chaîne L'Équipe insulte l'Afrique... Entre autres ! (31/8/2022).



# Soutien à la vie associative



## Au service de toutes les associations mayennaises

Dans le cadre d'une convention avec les services de l'État, le CÉAS est en Mayenne l'un des deux Centres de ressources et d'information pour les bénévoles (Crib) – avec le Comité départemental olympique et sportif (Cdos).

À ce titre, gratuitement, il informe, conseille, accompagne, oriente les associations pour toute question relative à leurs statuts, à leur gouvernance, à leur gestion, à la fonction employeur, etc.

La principale demande concerne les statuts associatifs (rédaction, relecture...). Quelques exemples d'accompagnement en 2021-2022...

✓ *Relecture des statuts, du règlement intérieur et du projet associatif de*

*l'association « Lé z'Ateliers », alors en cours de création à Origné.*

✓ *Accompagnement pour la création d'une association ayant pour objet la confection à la main de prothèses mammaires pour des femmes ayant subi une mastectomie ou autre chirurgie mammaire (« Les Petites Mains kkf53 », à Bonchamp-lès-Laval).*

✓ *Accompagnement d'une responsable de l'Amicale des anciennes élèves de l'institution Sainte-Ursule de Château-Gontier (créée en 1936) dans les démarches administratives liées à la dissolution de l'association.*

Entre autres, le Crib est intervenu à plusieurs reprises, d'une part sur des questions de gouvernance (difficulté pour avoir un président, d'où des demandes relatives à un fonctionnement collégial) ; d'autre part sur des situations internes extrêmement conflictuelles.

Les demandes sont diverses. Le Crib est également intervenu afin d'apporter des conseils et/ou informations pour le transfert d'une activité dans une commune voisine ; la désignation d'un commissaire aux comptes ; les outils numériques pouvant faciliter la gestion collaborative d'une asso-

ciation, les groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) ; les espaces de travail partagé ; l'organisation d'une assemblée générale par correspondance ; les traités de fusion-crétion ; l'application du Règlement général de la protection des données (RGPD) ; le remboursement de frais de déplacement des bénévoles associatifs...

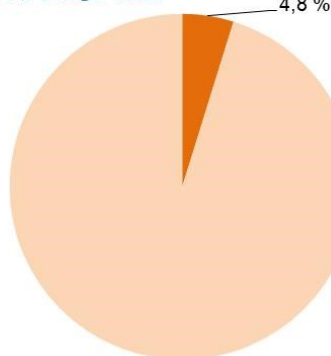
\*\*

En France, le dispositif de soutien à la vie associative va évoluer dans le sens d'une harmonisation d'un département à l'autre, d'une meilleure couverture territoriale et d'une plus grande qualité de réponse apportée aux associations. C'est le dispositif « Guid'Asso ». Le CÉAS ne sait pas encore la place qu'il occupera dans ce dispositif. À court terme, jusqu'à fin décembre 2022, il conserve sa mission de Crib.

\*\*

Le 19 mai, le CÉAS est intervenu à l'assemblée générale de la Fédération ADMR de la Mayenne pour une analyse sociodémographique de la situation départementale au regard des problématiques du maintien à domicile.

Part du soutien à la Vie associative dans le budget 2021



# Le CÉAS – « tiers de confiance » de l’Urssaf

Depuis début 2015, dans le cadre d’un partenariat avec l’Urssaf, le CÉAS, « tiers de confiance », dispose du logiciel Impact Emploi pour réaliser les formalités liées à l’embauche, les bulletins de paie et les déclarations sociales et fiscales pour le compte d’associations employant moins de vingt salariés.

Dans le cadre de cette mission, le CÉAS apporte également conseils, assistance et formation aux responsables. Quinze associations font actuellement appel au CÉAS (adhésion + participation aux frais sur la base du nombre de bulletins de salaire édités).

Ce dispositif va techniquement évoluer au cours du second semestre 2022.



## Des réponses aux besoins de formation des bénévoles

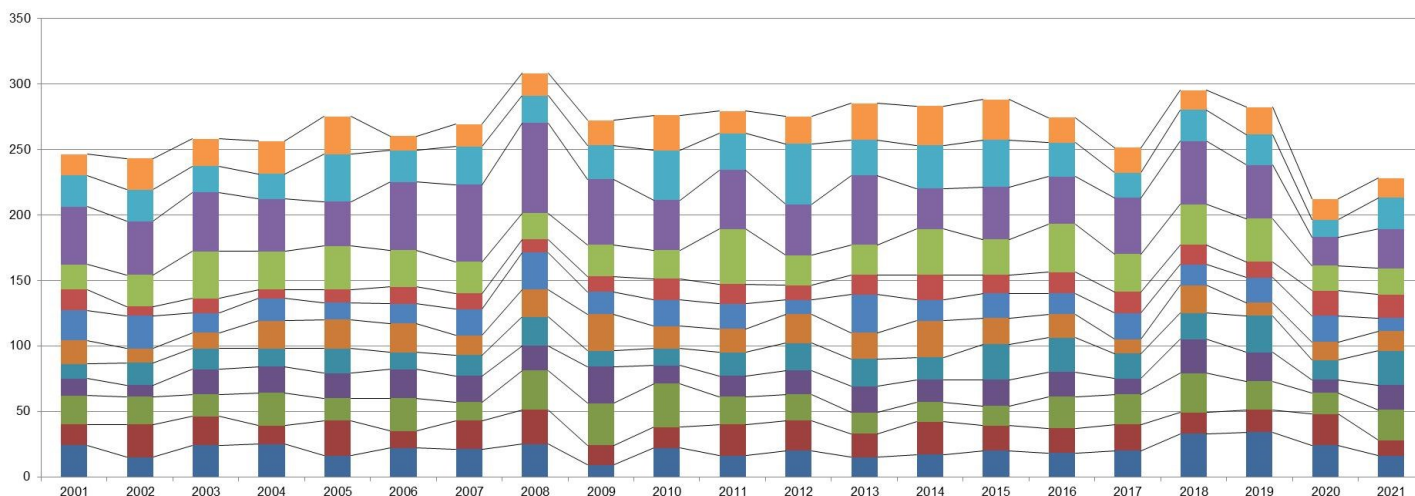
Depuis mars 2020, la crise sanitaire a perturbé la mise en œuvre des actions de formation programmées. Suite au « retrait » d’un certain nombre de responsables, à l’arrêt des activités durant les périodes de confinement et à leur difficile relance, la formation des bénévoles est souvent passée au second plan.

Au premier semestre 2022, le CÉAS a enfin pu boucler des actions de formation, menées en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif (Cdos) et partiellement financées par le Fonds 2019 pour le développement de la vie associative (FDVA).

## Le suivi des créations d’association en Mayenne

Depuis 2001, le CÉAS assure un recensement exhaustif des créations d’association en Mayenne – ce qui donne lieu à des analyses publiées dans *La Lettre du CÉAS*.

Créations d’association en Mayenne, par mois et année (2001 à 2021)



# Formations



## Formateurs occasionnels en 2021-2022

- Évelyne Darmanin
- Josselin Delahaye
- Marie-Noëlle Gautier
- Marie-Thérèse Poirier
- Thérèse Renard
- Florence Rincel
- Christine Savaris
- Nicole Thibault
- Mehdi Zeguelli

La période de juin 2021 à fin août 2022 est marquée par divers éléments importants...

- ✓ **Certification Qualiopi** avec l'Afnor comme organisme certificateur : c'est une démarche lourde pour un centre de formation, mais qui permet de questionner et de faire évoluer les pratiques.
- ✓ Désignation et implication de Nathalie Houdayer comme **référente « handicap »** au sein du centre de formation.
- ✓ En partenariat avec Pôle emploi, **exploration de plusieurs projets de formation**, au second semestre 2021, visant à pallier les difficultés de recrutement dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) et les établissements d'hébergement pour per-

sonnes âgées dépendantes (Ehpad). Ces projets n'ont pas abouti, mais ont mobilisé l'équipe salariée pour éventuellement renforcer l'équipe pédagogique et rechercher des locaux pour pouvoir accueillir les stagiaires dans des conditions optimales.

- ✓ Investissement du CÉAS sur les **formations « Valeurs de la République et laïcité »** : Évelyne Darmanin, Nathalie Houdayer et Christophe Mézange sont dorénavant habilités à dispenser ces formations (projet de deux sessions au second semestre 2022).
- ✓ Investissement également du CÉAS pour la mise en œuvre de **formations aux premiers secours en santé mentale** (concrétisation prévue au second semestre 2022).

## Formations d'aides à domicile de l'ADMR de la Mayenne

- ✓ **Formations Initiation professionnelle** pour les aides à domicile nouvellement recruté(e)s en contrat à durée indéterminée. Jusqu'à fin décembre 2021, la formation se déroulait sur treize jours et demi. En 2022, elle est ramenée sur cinq jours. Cinq formations sur ce nouveau modèle ont eu lieu, dans les locaux du CÉAS, au cours du premier semestre 2022.
- ✓ **Accompagnement de quatre aides à domicile pour l'obtention du diplôme d'État par la validation des**

**acquis de l'expérience (VAE).** Elles sont toujours en attente de leur passage devant le jury. Deux sessions d'examen ont eu lieu en 2021-2022 : trois aides à domicile de l'ADMR ont obtenu leur diplôme d'État <sup>(1)</sup> ; une quatrième a validé deux modules sur quatre.

- ✓ **Diverses formations professionnelles** pour les aides à domicile en situation d'emploi :
  - Assurer la garde d'enfants au domicile (4 jours).

- Tuteurs (5 jours).
- Accompagner la personne en perte d'autonomie durant les repas (deux sessions de 2 jours).
- Transmissions d'informations (2 jours).
- Intervenir auprès de personnes reconnues handicapées en situation de handicap intellectuel ou psychique (3 jours).
- Fin de vie, perte et deuil (3 jours – en partenariat avec Jalmalv 53).

(1) – Également une aide à domicile exerçant dans une entreprise privée (financement Pôle emploi).

# Formations aux valeurs civiques et citoyennes pour les volontaires en service civique

Chaque année, le CÉAS de la Mayenne et la Ligue de l'enseignement élaborent et animent un programme de formations civiques et citoyennes pour la période allant de septembre à juin de l'année suivante.

D'octobre 2021 à juin 2022, 202 volontaires se sont inscrits à une ou plusieurs journées de formation via « Google Forms ».

Dans le programme initial, diffusé à la mi-août 2021, seize sessions de formation étaient proposées (soit trente-deux journées) – s'échelonnant du 5 octobre 2021 au 2 juin 2022.

La période de confinement liée à la crise sanitaire a perturbé l'organisation de ce programme départemental en janvier et février 2022.

Au final :

- ✓ Cinq sessions de formation en 2021 et six sessions en 2022 (soit vingt-deux journées) ont été animées en présentiel ;
- ✓ Cinq sessions de formation ont eu lieu à distance (soit quinze séances) ;
- ✓ Huit sessions programmées en

présentiel et une session programmée à distance ont été annulées.

Cela représente 187 volontaires formés (dont : 131 de diverses associations, 45 de l'Éducation nationale, 3 de collectivités, 8 d'établissements publics).

La première journée de chaque session en présentiel (« Être volontaire en service civique ») permet aux volontaires de se rencontrer et d'échanger sur leurs missions ; de connaître leurs droits et leurs devoirs ; de réfléchir à la notion d'engagement ; de découvrir des lieux ressources pour l'information (notamment sur la mobilité internationale avec l'intervention de la Maison l'Europe en Mayenne) ; d'aborder la question du projet d'avenir (l'après service civique). Cela permet de créer une dynamique de groupe pour aborder la seconde journée en présentiel autour d'une thématique spécifique.

En fonction de la thématique abordée, chaque journée peut contenir des temps de travail en groupe, de débat, de réflexion, de production, des rencontres avec des intervenants, des visites de lieux ayant un intérêt en lien

avec le thème, etc. Les formateurs utilisent des documents et outils élaborés en interne : quiz, jeu de l'oie, bingo, débat mouvant, documents de synthèse, etc.

Les sessions de formation à distance comportent trois modules, d'une durée moyenne de deux heures. Chaque module porte sur une thématique bien précise et repose sur des tests, quiz ou travaux. Par ailleurs, des travaux inter-modules sont proposés. La participation aux trois modules est obligatoire et valide l'ensemble de la formation civique et citoyenne.

Les thèmes des modules à distance sont : Droits et statut du volontaire ; Construire un CV citoyen (valoriser l'expérience du volontariat en service civique) ; Égalité femmes-hommes : les symboles de genre dans les publicités.

\*\*

En plus de l'animation, le CÉAS assure toute la gestion-administration des formations : inscriptions, convocations, organisation, évaluation, facturation.

## Enseignements universitaires UCO Laval / Esup Laval

Le CÉAS a acquis de l'expérience qu'il est important de transmettre aux plus jeunes générations. Ainsi, en 2021-2022, à l'UCO Laval, Claude Guioullier est intervenu dans quatre filières : assurances-banque-finance, économie-gestion, histoire et librairie, ainsi que pour le master Innovation, Entreprise et Société.

Les divers enseignements assurés portent essentiellement sur la méthodologie de projet, les techniques d'enquête, les statistiques, le journalisme, la psychologie sociale.

Claude Guioullier – au titre du CÉAS – intervient également à l'École supérieure de commerce et de mana-

gement (Esup Laval), dans le cadre du BTS des services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S), pour d'une part, les enseignements de méthodologies appliquées aux secteurs sanitaire et social, et d'autre part, le suivi des actions professionnelles.

# Études, évaluations, travaux divers

## Deux évaluations externes dans le champ médico-social

Le CÉAS a réalisé deux évaluations externes d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) :

- ✓ Associations Maintien à Domicile (AMD) de Guémené-Penfao-Sion-les-Mines (Loire-Atlantique) qui gère un service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) et une équipe spécialisée Alzheimer (ESA).
- ✓ Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Eugène-Marie, à Montaudin.

## Deux bulletins *RIAM Infos* sur l'addictologie en Mayenne

Le Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne (Riam 53) a sollicité le CÉAS pour la relance de son bulletin d'information. Le CÉAS avait réalisé douze numéros entre 2008 et 2015. Deux nouveaux numéros parus :

- ✓ N° 13 de septembre 2021 (8 pages) : avec un dossier sur l'addictologie en Mayenne durant la crise sanitaire.
- ✓ N° 14 de août 2022 (20 pages) : avec un dossier sur les troubles du comportement alimentaire.



## Un outil de suivi « PAQ »

Le CÉAS a accompagné le Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad) de Fresnay-sur-Sarthe dans l'actualisation de l'outil de suivi du Plan d'amélioration continue de la qualité (PAQ) de son service.





# Rapport financier 2021

## Budget prévisionnel 2022

### Principales caractéristiques de l'exercice 2021

Le compte de résultat de 2021 laisse apparaître un excédent de 22 998 euros (après un déficit de 40 637 euros en 2020 et de 11 119 euros en 2019). L'excédent aurait pu combler les pertes des deux exercices antérieurs sans l'annulation des formations en partenariat avec Pôle emploi et sans des arrêts de travail qui ont occasionné des annulations ou reports de formation.

L'excédent de 2021 résulte notamment de reprises sur les provisions des années précédentes (21 000 euros), et non pas de la seule activité prestataire sur l'exercice. En outre,

des activités réalisées bénévolement contribuent au résultat.

Les charges fixes (remboursement d'emprunt, énergie, maintenance, crédit-bail, assurances...) n'augmentent pas ou relativement peu, mais pèsent proportionnellement plus lourd dans un budget qui est en diminution (16 % en 2021, contre 12 % en 2017).

Des produits en diminution et des charges fixes identiques ont nécessairement un impact négatif sur le résultat.

### Budget prévisionnel 2022

Pour 2022, la nouvelle politique de formation d'un partenaire génère la perte d'au minimum 25 jours de formation sur l'année civile (soit environ 20 000 euros). Le budget prévisionnel 2022 sera a priori équilibré. Un dossier en

cours de négociation est susceptible d'accroître significativement le chiffre d'affaires. A contrario, le CÉAS cherche à renforcer ses ressources salariées, d'où, le cas échéant, un impact sur les frais de personnel.



## BILAN AU 31/12/2021

<b>ACTIF</b>				
	Brut	Amortissements et provisions	2021	2020
<b>Actif immobilisé</b>				
Logiciels	3 913,60 €	3 913,60 €	0,00 €	897,20 €
Site internet	3 021,64 €	3 021,64 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	198 865,60 €	64 962,73 €	133 902,87 €	141 857,49 €
Agencements	4 102,80 €	2 805,99 €	1 296,81 €	1 806,73 €
Mat. de bureau et informatique	16 983,95 €	16 318,93 €	665,02 €	1 042,86 €
Mobilier	10 472,15 €	9 395,41 €	1 076,74 €	1 808,36 €
Prêts et cautionnements				150,00 €
<b>Total 1</b>	<b>237 359,74 €</b>	<b>100 418,30 €</b>	<b>136 941,44 €</b>	<b>147 562,64 €</b>

<b>Actif circulant</b>				
Usagers et comptes rattachés	18 622,83 €		18 622,83 €	31 892,60 €
Disponibilités	48 851,83 €		48 851,83 €	40 973,91 €
Charges constatées d'avance	4 673,90 €		4 673,90 €	4 201,78 €
Produits à recevoir			0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>	<b>72 148,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 148,56 €</b>	<b>77 068,29 €</b>

<b>TOTAL 1+2</b>	<b>309 508,30 €</b>	<b>100 418,30 €</b>	<b>209 090,00 €</b>	<b>224 630,93 €</b>
------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>PASSIF</b>			2021	2020
<b>Fonds propres</b>				
Fonds associatif			127 445,64 €	127 445,64 €
Report à nouveau			-11 660,12 €	28 976,66 €
Résultat de l'exercice			22 997,92 €	-40 636,78 €
Taxe d'apprentissage équipements				
<b>Total 1</b>			<b>138 783,44 €</b>	<b>115 785,52 €</b>

<b>Provisions</b>				
Provision pour risques et charges			1 750,00 €	21 000,00 €
<b>Total 2</b>			<b>1 750,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>

<b>Dettes</b>				
Emprunt établissement de crédit			49 849,40 €	56 549,85 €
Dettes fiscales et sociales			13 011,16 €	23 510,28 €
Fournisseurs et comptes rattachés				1 613,28 €
Charges à payer			2 196,00 €	2 172,00 €
Produits constatés d'avance			3 500,00 €	4 000,00 €
<b>Total 3</b>			<b>68 556,56 €</b>	<b>87 845,41 €</b>
<b>TOTAL 1+2+3</b>			<b>209 090,00 €</b>	<b>224 630,93 €</b>

# Compte de résultat 2021

		2021	2020	Variation
<b>70/ Activités de l'association</b>				
701000	Vente de publications	2 740,00	2 730,00	10,00
706001	Prestations de services formation	120 822,26	84 988,90	35 833,36
706002	Prestations de services recherches-action	16 156,00	15 758,50	397,50
740000	Subvention Fonjep et DDCSPP	7 107,00	11 107,00	-4 000,00
741000	Subvention FDVA	500,00	4 000,00	-3 500,00
742000	Autres subventions (exceptionnelles)		9 491,00	-9 491,00
756000	Cotisations adhérents	944,00	1 048,00	-104,00
758000	Produits divers de gestion courante	50,13	3,85	46,28
771300	Libéralités perçues	1 515,00	2 332,69	-817,69
786000	Reprises sur provisions	21 000,00		21 000,00
791000	Transferts de charges	7 942,92	7 586,94	355,98
	<b>TOTAL A</b>	<b>178 777,31</b>	<b>139 046,88</b>	<b>39 730,43</b>
<b>60/ Achats</b>				
602250	Fournitures de bureau	1 424,11	886,26	537,85
604000	Achats de prestations de services	0,00	300,00	-300,00
606100	Fournitures non stockables	5 418,96	3 706,80	1 712,16
606500	Repas formations (service civique)	802,00	640,00	162,00
		<b>7 645,07</b>	<b>5 533,06</b>	<b>2 112,01</b>
<b>61/ Services extérieurs</b>				
612000	Redevance de crédit-bail	2 112,00	2 112,00	0,00
615201	Entretien des locaux	86,40	162,96	-76,56
615600	Maintenance	4 646,35	4 866,61	-220,26
616000	Primes d'assurance	1 830,62	1 893,16	-62,54
618100	Documentation	1 208,79	1 535,84	-327,05
		<b>9 884,16</b>	<b>10 570,57</b>	<b>-686,41</b>
<b>62/ Autres services extérieurs</b>				
621900	Autre personnel pédagogique extérieur	6 375,00	2 740,00	3 635,00
622000	Honoraires	2 206,86	2 542,80	-335,94
625100	Voyages et déplacements	2 309,99	2 091,64	218,35
625700	Réceptions	220,93	167,49	53,44
626001	Affranchissements	909,65	501,33	408,32
626002	Téléphone	1 443,44	1 513,21	-69,77
627000	Services bancaires	34,53	34,60	-0,07
628100	Cotisations d'appartenance	100,00	25,00	75,00
		<b>13 600,40</b>	<b>9 616,07</b>	<b>3 984,33</b>
<b>63/ Impôts et taxes</b>				
631300	Participation employeur à la formation continue	475,30	541,80	-66,50
635000	Taxe foncière et autres impôts	3 017,00	2 960,00	57,00
		<b>3 492,30</b>	<b>3 501,80</b>	<b>-9,50</b>
<b>64/ Personnel</b>				
641100	Salaires et appointements	80 224,69	91 605,72	-11 381,03
645000	Cotisations sociales	27 553,79	30 817,84	-3 264,05
648000	Frais de formation		1 526,67	-1 526,67
		<b>107 778,48</b>	<b>123 950,23</b>	<b>-16 171,75</b>
<b>65/ Autres charges de gestion courante</b>				
658000	Charges diverses de gestion courante	151,85	176,29	-24,44
<b>68/ Dotation de l'exercice</b>				
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	10 471,20	10 186,18	285,02
681500	Dotation aux provisions pour risques et charges	1 750,00	15 000,00	-13 250,00
		<b>12 221,20</b>	<b>25 186,18</b>	<b>-12 964,98</b>
	<b>TOTAL B</b>	<b>154 773,46</b>	<b>178 534,20</b>	<b>-23 760,74</b>
	<b>Résultat d'exploitation (A-B=C)</b>	<b>24 003,85</b>	<b>-39 487,32</b>	<b>63 491,17</b>
<b>76/ Produits financiers</b>				
768100	Intérêts livret A	144,14	142,97	1,17
	<b>TOTAL D</b>	<b>144,14</b>	<b>142,97</b>	<b>1,17</b>
<b>66/ Charges financières</b>				
661100	Intérêts des emprunts et dettes	1 150,07	1 292,43	-142,36
	<b>TOTAL E</b>	<b>1 150,07</b>	<b>1 292,43</b>	<b>-142,36</b>
	<b>Résultat financier (D-E=F)</b>	<b>-1 005,93</b>	<b>-1 149,46</b>	<b>143,53</b>
<b>77/ Produits exceptionnels</b>				
771000	Régularisation sur exercice antérieur			0,00
<b>67/ Charges exceptionnelles</b>				
671000	Régularisation sur exercice antérieur			0,00
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
87/	Bénévolat	25 228,00	34 909,00	-9 681,00
86/	Prestations bénévoles	25 228,00	34 909,00	-9 681,00
	<b>Excédent ou déficit (C+F+I)</b>	<b>22 997,92</b>	<b>-40 636,78</b>	<b>63 634,70</b>